



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 478-2022

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2022 à 19h, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 478-2022 RELATIVEMENT À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à [www.ville.lescedres.qc.ca](http://www.ville.lescedres.qc.ca)

Donné à Les Cèdres, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 478-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 21 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire-trésorier